

TRANSACTION :

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf autres dispositions dans l'avant-contrat) portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20 % comprise). Estimation offerte.

→ OFFRE PERMANENTE COPROPRIÉTAIRES SOGESYM :

Dans le cadre d'un mandat exclusif, réduction de 20 % sur les honoraires et diagnostics offerts

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 99 999€	8,50%
de 100 000 à 149 999 €	7 %
de 150 000 à 199 000 €	6 %
à partir à 199 000 €	5 %
Parking ou Box : de 0€ à 25 000 €	Forfait 3 000 €
Parking ou Box : de > 25 000 €	Forfait 4 000 €

GESTION :

Les honoraires de gestion sont de 6 % HT soit 7,20 % TTC (TVA 20 %) sur la totalité des encaissements. (loyers mensuels, charges mensuelles et dépôts de garantie)

LOCATION :

Locaux à usage d'habitations régies par la loi du 6 juillet 1989.

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée, pour le bailleur et le locataire un montant plafond au m2 de :

ZONE	HONORAIRES	EDL ENTRÉE
Très Tendue	12 €/M ²	3 €/M ²
Tendue	10 €/M ²	3 €/M ²
Hors zone	8 €/M ²	3 €/M ²